

<http://pierre-alainmillet.fr/La-participation-citoyenne-a>



La participation citoyenne à Vénissieux se construit malgré le confinement !

- Rencontres -



Date de mise en ligne : jeudi 15 avril 2021

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés



Plus de 1200 Vénissiens ont participé à la consultation citoyenne organisée en numérique mais aussi sur papier en février-mars dernier

Les résultats seront présentés le 27 avril principalement en visio-conférence. Ils éclairent l'intérêt des Vénissieux pour la démarche et leur participation à la vie citoyenne de la ville, notamment sur les enjeux du cadre de vie, à partir des questions du quotidien, mais aussi du cadre de vie et des projets de la ville...

Près de la moitié des participants sont demandeurs de participer sous une forme ou une autre à cette vie citoyenne locale. C'était l'objectif de cette consultation, créer les conditions d'une relance des conseils de quartier et permettre l'élection de nombreux délégués pour participer à la vie de leur quartier, mais aussi au conseil citoyen du développement humain durable, ou de la commission citoyenne contre les incivilités...

Je vous appelle à participer à cette démarche en [présentant votre candidature pour être délégué de quartier](#) !

A lire sur le site de la ville...

J'agis pour mon quartier, je deviens délégué !

L'engagement citoyen est au coeur du projet de mandat 2020-2026. Même si le contexte sanitaire a freiné la dynamique de concertation qui devait s'engager avec les partenaires et les Vénissiens, la Ville de Vénissieux poursuit ses objectifs.

Un travail de réflexion, piloté par les quatre adjointes aux conseils de quartier, Samira Mesbahi, Souad Ouasmi, Patricia Ouvrard et Valérie Talbi, est mené depuis plusieurs mois autour des démarches de participation et de proximité à développer avec les citoyens.

La participation citoyenne à Vénissieux se construit malgré le confinement !

Plus de 1 200 habitants ont répondu à l'enquête "Vénissiens la parole est à vous !". Les Vénissiens ont apprécié d'avoir la possibilité de donner leur avis et d'échanger avec les élus.

Vous souhaitez :

- Rencontrer d'autres habitants et échanger avec la municipalité
- Porter des projets collectifs pour améliorer le cadre de vie
- Être informé et donner votre avis sur les projets de la Ville
- Proposer des animations dans votre quartier...
- Candidatez jusqu'au 9 mai en ligne ([cliquez ici](#))

Les élections auront lieu en ligne du 13 au 27 mai, et en bureaux de vote le samedi 29 mai (si les conditions sanitaires le permettent).

À quoi servent les Conseils de Quartier ?

Créés à l'initiative de la Ville, les Conseils de Quartier permettent aux habitants :

- d'échanger, d'exprimer son point de vue sur les projets municipaux
- de mieux être informé sur la Ville et son développement
- de proposer des projets et animations pour leur quartier

Quel est le rôle du délégué de quartier ?

Les délégués de quartier constituent le lien entre les habitants, les élus et les services de la Ville.

Ils peuvent formuler des observations, des propositions et être associés au montage des projets d'intérêt général : aménagement de place de quartier, plan de circulation, animations...

Les délégués sont désignés pour une période de 5 ans.

Qui peut candidater ?

Tous les habitants du quartier de Vénissieux, de toutes nationalités, âgés de 16 ans et plus.

Il suffit de joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois à sa candidature.

Pour chaque quartier, 15 délégués sont élus.

Plus d'infos :

04 72 21 43 23 ou par mail ([cliquez ici](#))